La Loi Toubon : Présentation et Contenu

La **loi Toubon** (loi n° 94-665 du 4 août 1994), officiellement appelée *loi relative à l'emploi de la langue française*, a été instaurée pour protéger et promouvoir l'usage du français en France. Elle vise à garantir la primauté de la langue française dans plusieurs domaines, en réponse à une montée croissante de l'usage de l'anglais et des langues étrangères dans les communications publiques et privées.

Origine et objectifs

- **Nom :** Elle porte le nom de Jacques Toubon, ministre de la Culture et de la Francophonie sous le gouvernement Balladur, qui a porté le projet de loi.
- **Contexte :** Dans les années 1990, la mondialisation et l'influence culturelle des pays anglophones menaçaient l'usage du français dans de nombreux domaines, notamment la publicité, les contrats et la culture.
- **Objectifs :**
    1. Protéger la langue française contre l'envahissement des anglicismes.
    2. Garantir le droit des citoyens à recevoir des informations en français.
    3. Promouvoir la langue française en tant qu'élément de patrimoine national.

Principaux domaines d'application

Langue de la République :
L'article premier affirme que le français est la langue de la République, conformément à l'article 2 de la Constitution.

Publicité et communication :
Toute publicité ou communication commerciale doit être rédigée en français, même si des termes étrangers sont utilisés. Les traductions doivent être claires et compréhensibles.

Documents contractuels :
Les contrats, notices, modes d'emploi, devis et factures destinés à des consommateurs en France doivent être rédigés en français, sauf en cas d'accord explicite entre les parties.

Langue de travail :
Dans le cadre du travail, les offres d'emploi, règlements internes, contrats de travail et documents de formation doivent être rédigés en français.

Enseignement :
L'enseignement doit se faire en français dans les établissements publics et privés, sauf exceptions liées à l'enseignement des langues étrangères.

Culture et médias :

- Les programmes audiovisuels doivent intégrer un quota de chansons en français (notamment

sur les radios).
- Les films étrangers doivent être doublés ou sous-titrés en français pour leur diffusion en salle ou à la télévision.

Signalétique publique :
Les panneaux, affiches et signalétiques publics doivent être rédigés en français.

Sanctions prévues

- **Amendes administratives :** Le non-respect des dispositions peut entraîner des sanctions, notamment des amendes. Par exemple, un manquement dans une publicité ou un contrat peut entraîner une pénalité financière.
- **Signalement :** Les infractions peuvent être signalées auprès de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (**DGCCRF**).

—-

Critiques et débats

1. **Perception protectionniste :** Certains considèrent la loi Toubon comme un frein à l'ouverture culturelle et économique.
2. **Impact sur les entreprises :** Des entreprises ont critiqué l'alourdissement administratif imposé par l'obligation de traduire documents et logiciels.
3. **Complexité juridique :** Dans certains secteurs, comme les technologies de l'information, il est difficile d'appliquer la loi intégralement, car l'anglais domine.

—-

Révision et évolution

La loi Toubon reste en vigueur aujourd'hui, bien qu'elle ait parfois été adaptée pour tenir compte de la mondialisation et des changements technologiques. Des débats subsistent quant à son application stricte face à l'essor du numérique et des anglicismes dans des secteurs comme les nouvelles technologies.

Impact pratique de la loi Toubon

- **Sur les entreprises :** Obligation de traduire en français les notices, logiciels et contrats, y compris dans les secteurs où l'anglais prédomine.
- **Sur les consommateurs :** Garantie de recevoir des informations dans une langue qu'ils comprennent, protégeant ainsi leurs droits.
- **Sur la culture :** Maintien d'un certain équilibre entre la préservation du français et l'ouverture aux influences étrangères.

—-

Exemple concret d’application

Un logiciel vendu en France doit être accompagné d’une interface et d’un mode d’emploi en français. Si une entreprise propose uniquement une version en anglais, elle risque une sanction.

voir aussi :

Loi du 6 fructidor et la circulaire du 26 juin 1986 relative à la mise en œuvre de l’article 43 de la loi no 85-1372 du 23 décembre 1985

From:
https://www.sui-juris.fr/wiki/ - **:Res-sources sui-juris.**

Permanent link:
https://www.sui-juris.fr/wiki/doku.php?id=textes-legaux:loi_toubon&rev=1734273459

Last update: **2024/12/15 15:37**